

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2025-2026

Nom .....

Prénom .....

Age .....

Profession.....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone : .....

Mail ..... @ .....

Discipline choisie ..... / Enseignant .....

2ème discipline ..... / Enseignant .....

*Cette inscription implique la connaissance et le respect du règlement intérieur (voir au verso). La totalité des frais d'inscription (adhésion et règlement) est à régler avant la reprise des cours en Octobre 2025 en 3 chèques bancaires trimestriels à l'ordre de l'APEA.*

Aucun élève ne sera admis en cours sans règlement préalable.

Fait à ..... le .....

Signature :

---

*Zone réservée à l'APEA*

Règlement intérieur signé ..... Oui ..... Non.....

Discipline (s) suivie (s) .....

Règlement par trimestre ..... Nombre et montant chèques.....

# A.P.E.A

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Année scolaire 2025-2026

Les cours et les congés suivent le calendrier scolaire.

### **DISCIPLINES INSTRUMENTALES, CHANT, IMPROVISATION THÉÂTRALE**

### **DANSE CLASSIQUE, DANSE MODERN JAZZ**

- Les cours d'instruments et de chant sont des cours particuliers d'une demi-heure hebdomadaire (30 cours annuels dont 2 de restitution du travail effectué en public si possible).
- Les cours d'improvisation théâtrale sont des cours collectifs de 2 heures hebdomadaires (30 cours annuels).
- Les cours de danse sont des cours collectifs de 1h30 hebdomadaire (30 cours annuels).

Toute inscription à ces disciplines ne pourra être satisfaite que dans la mesure des places disponibles.

### **ASSIDUITÉ**

- Tout élève est tenu de suivre les cours régulièrement et d'y être ponctuel.
- Toute absence doit être signalée au professeur 48 h à l'avance.
- Les cours manqués ne sont pas rattrapables.
- Les jours fériés ne sont pas rattrapables.

### **PAIEMENT - INSCRIPTION**

- Toute année commencée est due dans sa totalité.
- Toute démission devra être signalée par courrier au plus tard le 20 octobre, faute de quoi l'année sera due en totalité.
- Le paiement s'effectue à l'inscription pour la totalité de l'année en 3 chèques libellés à l'ordre de l'APEA encaissés chaque trimestre.

### **SUSPENSION OU ANNULATION**

En cas d'annulation ou de suspension pour des raisons indépendantes de l'Association (cas de force majeure, sinistre, fermeture du Conservatoire), aucun remboursement ne pourra être accordé.

Lu et approuvé, le..... à .....

Signature :

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription et à la gestion des élèves. Conformément à la loi « informatique et Liberté » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent, veuillez vous adresser au secrétariat de l'APEA. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*